

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)
Séance du 23 décembre 2024**

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 040-214002339-20241223-DEL72-DE



Présents : M Thierry LE PICHON ; M Gilles LAHITTE ; M Jean-Luc FREUCHET ; Mme Régine TASTET ; M Pierre FLORIMONT ; Mme Corinne TASTET ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; M Jean-Bernard NASSIET ; Mme Magalie CAZENAVE ; M François LASSERRE ; M Gabriel AFONSO ; Mme DARRICAU-DUFAU Sandrine ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; Mme Isabelle GILARDOT ; M Jean LALANNE ; M Jacques LAVIELLE

Procurations :

Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET
Mme Diane LACHERAY à Mme DARRICAU-DUFAU Sandrine
Mme Marie-Josée SIBERCHICOT à M Michel LALANNE
M Bruno TRAVERT à M Gilles LAHITTE
Mme Pascale VOGT à Mme Régine TASTET

Secrétaire de séance : Corinne TASTET

Dél 2024 12 072 : Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2122-1 et suivants et L 2122-7 et suivants ;

Considérant qu'il convient d'élire le Maire il est procédé aux opérations suivantes ;

Monsieur Jacques LAVIELLE, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, prend la présidence de l'assemblée.

Le Conseil Municipal a choisi pour Secrétaire : Corinne TASTET. Deux assesseurs ont été désignés : Régine TASTET et François LASSERRE.

Le Président invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret à la majorité absolue conformément aux dispositions prévues à l'article L 2122-4 du CGCT.

Présentation des candidatures : Thierry LE PICHON

Election : chaque conseiller municipal a remis, au Président, son bulletin de vote.

Dépouillement :

Nombre de votants : 23
A déduire (blancs, nuls) : 5
Reste pour suffrages exprimés : 18
Majorité absolue : 9
A obtenu : Thierry LE PICHON : 18 voix

Monsieur Thierry LE PICHON qui a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé MAIRE DE POUILLON.

Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Corinne TASTET.

Le Maire,
Thierry LE PICHON.

